

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 110/2023

**Objet : ZAC du SAGNON  
– vente du lot n°44 à la  
société SODELEC**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 29 JUIN 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente,**  
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE  
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes  
Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance  
ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juin 2023.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane** : Mme Edith BIANCONE.

**Pour la commune de Cabannes** : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Marcel MARTEL, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Cyril AMIEL, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

**Pour la commune d'Eyragues** : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

**Pour la commune de Graveson** : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

**Pour la commune de Maillane** : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

**Pour la commune de Mollèges** : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

**Pour la commune de Noves** : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

**Pour la commune d'Orgon** : M. Serge PORTAL.

**Pour la commune de Plan d'Orgon** : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

**Pour la commune de Rognonas** : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

**Pour la commune de Saint-Andiol** : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

**Pour la commune de Verquières** : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET (*pouvoir à Mme Edith BIANCONE*), M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

**Pour la commune de Cabannes** : M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

**Pour la commune de Châteaurenard** : Mme Solange PONCHON (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Éric CHAVUET (*pouvoir à M. Cyril AMIEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*).

**Pour la commune de Noves** : Mme Edith LANDREAU (*pouvoir à M. Pierre FERRIER*).

**Pour la commune d'Orgon** : Mme Angélique YTIER CLARETON (*pouvoir à M. Serge PORTAL*).

**Pour la commune de Plan d'Orgon** : M. Jean Louis LEPIAN (*pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**Secrétaire de séance** : M. Éric LECOFFRE.

M. le Vice-Président délégué au développement économique expose que par délibération du 24 février 2022, le conseil communautaire a approuvé la vente du lot n° 44 de la ZAC du Sagnon à la société Bambou Médical. Celle-ci n'ayant pu obtenir le financement de son opération a dû abandonner son projet. Le lot a donc été remis à la commercialisation.

La société SODELEC, spécialisée dans les automatismes de portes et portails, les montes-escaliers et la vidéosurveillance a exprimé son souhait d'acquérir ce lot n°44 afin d'y édifier son nouveau siège d'activité. Actuellement en location dans un bâtiment exigu non loin de la ZAC du Sagnon sur la commune de Graveson, l'entreprise envisage la construction d'un bâtiment plus adapté permettant le développement de son activité.

Le bâtiment aurait une surface de l'ordre de 1200 m<sup>2</sup> et comprendrait un show-room, des bureaux et ateliers, complétés d'une zone de stationnement suffisante pour le personnel et la clientèle.

La commission développement économique du 30 mai 2023 a donné un avis favorable.

Le lot n° 44, cadastré AB n° 232 d'une surface de 2 907 m<sup>2</sup>, est commercialisé au prix de 60 € HT / m<sup>2</sup>, soit un montant total de 174 420 € HT, conformément au prix couramment pratiqué pour la commercialisation des lots situés en vitrine sur la RD 570n. Ce prix correspond en effet à la grille tarifaire approuvée sur la ZAC du Sagnon basée sur l'avis de France domaine qui a fixé un prix minimum de 55 € HT / m<sup>2</sup> pour ce type de lot bénéficiant d'une visibilité sur la RD 570n.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approver la vente du lot n° 44 cadastré AB n°232 à la société SODELEC, ou toute autre personne morale s'y substituant, au prix de 60 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total estimé de 174 420 € HT.

Après exposé du rapporteur,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.3211-14 et L 3221-1,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-37,

**VU** les arrêtés préfectoraux des 25 septembre 2007 et 9 janvier 2009 portant autorisation de la ZAC du Sagnon,

**VU** les délibérations du Conseil Communautaire des 12 octobre 2005 et 16 mars 2006 approuvant les dossiers de création et de réalisation de la ZAC du Sagnon,

**VU** la grille de commercialisation sur la ZAC du Sagnon établie au vu de l'avis de France Domaine en date du 8 août 2007 proposant un prix de cession des lots compris entre 35 et 55 € HT,

**VU** l'avis favorable de la commission économique du 30 mai 2023,

**CONSIDERANT** la commercialisation du lot 44 de la ZAC du Sagnon et le besoin de la société SODELEC,

**AYANT OUÏ** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de vendre à la société SODELEC, ou toute autre personne morale s'y substituant, le lot n° 44 cadastré AB n°232 d'une surface de 2 907 m<sup>2</sup> au prix de 60 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total estimé de 174 420 € HT.

**AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte authentique.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Fait à Eyragues, le 29 juin 2023,

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

